Du mercredi 23 au samedi 26 octobre 2019

---------- Règlement ----------

Présentation du festival :

La troupe de théâtre amateur Les Beaux Masques organise chaque année depuis 1997 les "Théâtres d'Automne", un festival de théâtre amateur d'une semaine pendant les vacances d'automne. Tous les organisateurs du festival sont bénévoles. De nombreux commerçants, la ville de Thuir, le Conseil Général, la FOL 66, la FNCTA soutiennent cette manifestation. Ce festival s'adresse à toutes les formations de théâtre amateur en France qui s'expriment à travers le spectacle vivant, quelle que soit la nature des représentations: boulevard, théâtre d'essai, café-théâtre, théâtre de rue, clown-théâtre, drame, comédie ou lyrique. Les troupes ne peuvent prétendre à aucun cachet. Toute tractation entre commanditaires et troupes invitées lors du festival est du ressort exclusif des contractants. Les responsables du festival ne pourront être en rien impliqués dans ce type d'opération.

Cinq objectifs sont poursuivis:

- Contribution au développement et à la diffusion du théâtre auprès du plus grand nombre grâce à un tarif abordable.
- Valorisation du théâtre amateur par la présentation de spectacles de qualité.
- Participation à la vie culturelle de la ville en rassemblant les énergies des membres des Beaux Masques, des commerçants et artisans, de la municipalité et de ces habitants !
- Développement de la convivialité entre les troupes, le public et les organisateurs avec les apéros-théâtre, le goûter-théâtre ou le Festi'bar.
- Pont jeté entre le théâtre amateur et professionnel en clôturant le festival par un spectacle professionnel.

Déroulement du festival :

- Le festival débute par l'inauguration à 19H.
- A 14H30, les spectacles d'après-midi ont lieu au théâtre des Aspres. La durée maximale des spectacles d'après-midi est de 90 minutes.
- Les apéro-théâtre se déroule dans une salle proche du théâtre, petit spectacle gratuit pour ouvrir l'appétit. La durée optimale des apéros-théâtre est de 45 minutes. S'en suit un apéritif offert par les caves environnantes.
- A 21H, les spectacles du soir ont lieu au théâtre des Aspres. La durée minimale des spectacles du soir est de 60 minutes.
- En fin de soirée, tous le monde peut se retrouver au Festi'bar pour échanger ses impressions.
- Le festival se clôture par un spectacle professionnel.

Nouveauté :

Cette année nous aimerions programmer un goûter-théâtre le vendredi après-midi à 14H30, c'est à dire un spectacle amateur pour **jeune public** qui sera suivi d'un goûter.
Peuvent postuler les compagnies de théâtre amateur proposant un spectacle pour jeune public ou même joué par de jeunes comédiens.

Dans la mesure du possible, nous essayons de nous déplacer dans un rayon de 200km autour du siège social de la compagnie (Thuir, Pyrénées Orientales, 66).

Cependant, pour nos déplacements, sont privilégiés:

- Les pièces inscrites
- Les pièces jouées dans le département (par les troupes du 66)
- Les pièces jouées lors d'un festival (afin de voir le plus de spectacles possibles)
- Les pièces n'ayant jamais été jouées lors des Théâtres d'Automne
- Les pièces dont le thème est original ou qui ont été peu ou pas jouées

Au cours des mois de juin et juillet, le comité de programmation examine tous les dossiers. Toutes les compagnies recevront un courriel les informant du résultat de la sélection. Un engagement définitif sera envoyé au début du mois de juillet aux compagnies retenues. Il devra être retourné aux Beaux Masques sous 15 jours dès sa réception. Le défaut de réponse est assimilé à un refus définitif. Dès lors, la première formation inscrite sur la liste complémentaire est invitée, et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste complémentaire.

Technique :

Le matériel technique est pris en charge par l'organisation. Le technicien du festival prendra contact avec les troupes sélectionnées au plus tard dans le courant du mois de septembre.

La salle pour les apéros-théâtre est pré-équipée de pendrillons noirs, de quelques projecteurs en façade et d'une régie complète. Un technicien amateur des Beaux Masques sera présent à partir de 16h le jour de la représentation prévue à 18h00.

Pour les spectacles du soir, la salle est pré-équipée de pendrillons noirs, de projecteurs et d'une régie complète. Un technicien professionnel sera présent le jour de la représentation prévue à 21h pour favoriser l'installation ainsi que les réglages lumière et son.

Les organisateurs ne sont pas tenus de fournir décors et accessoires (sauf exception). Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence.

Assurance :

Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels qui pourraient subvenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile.

Défraiements :

Entrée gratuite pour les spectacles de la semaine pour les comédiens, metteurs en scène et techniciens, exclusivement des troupes qui auront jouées dans la semaine, sauf pour le spectacle professionnel du samedi.

Pour les compagnie sélectionnées pour les apéro-théâtres :

- Le repas du soir est servi après l'apéro-théâtre à partir de 19h30.
- L'entrée du spectacle du soir à 21h est gratuite.
- L'hébergement le soir du spectacle est offert aux compagnies dont la durée de trajet est supérieure à 1h30.
- Le spectacle étant gratuit pour le public, aucune indemnité pour la représentation n'est versée.

Pour les compagnies sélectionnées pour le spectacle du soir :

- Un encas est prévu dans les loges avant le spectacle. Un repas est ensuite servi après le spectacle.
- L'hébergement le soir du spectacle est offert aux compagnies dont la durée du trajet est supérieure à 1h30.
- Les frais de déplacement sont remboursés, avec un plafond de 250€ plus une indemnité de 150€ pour la représentation. (Voir ci-dessous le barème calculé pour le taux d'indemnisation)
- La distance, la durée du trajet et les frais d'autoroute retenus sont ceux figurant sur le site viamichelin, itinéraire conseillé, voiture citadine. Le calcul est réalisé du siège social de la compagnie invitée au siège social de la compagnie les Beaux Masques à Thuir. Les frais de déplacements sont de 0.313€ le km par voiture indispensable. (plus frais d'autoroute éventuels) Il est compté un véhicule pour 4 personnes. Dans tous les cas, le remboursement n'excèdera pas 250€.

Modification de la programmation : En raison de problèmes financiers ou logistiques, l'association les Beaux Masques peut décider d'apporter des modifications aux modalités pratiques, ainsi qu'à la programmation du festival. Les troupes concernées seraient alors préalablement informées des nouvelles conditions de leur venue.

Calendrier du 23ème festival :

- Les 23ème Théâtres d'Automne se dérouleront **du mercredi 23 octobre au samedi 26 octobre 2018** .
- Le spectacle professionnel aura lieu le **samedi 26 octobre à 21h.**
- Les journées suivront le planning suivant :
    - Mercredi 23 octobre : 1 spectacle du soir
    - Jeudi 24 octobre : 1 apéro-théâtre et 1 spectacle du soir
    - Vendredi 25 Octobre : 1 goûter-théâtre, 1 apéro-théatre et 1 spectacle du soir
    - Samedi 26 Octobre : 1 spectacle d'après-midi, 1 apéro-théatre et 1 spectacle du soir professionnel

Candidature des troupes (**jusqu'au 26 juin 2019**) **:**

Les compagnies désirant participer aux Théâtres d'automne doivent impérativement compléter le formulaire d'inscription et le renvoyer avec les pièces jointes citée ci-dessous à l'adresse mail suivante : **theatres.automne@hotmail.fr**

Le dossier de candidature devra comporter :

- **Le formulaire d'inscription** (à remplir ci-dessous)
- **Une fiche technique** (besoins en son, vidéo, décors...)
- **Le plan-feu** (au format PDF ou jpg/jpeg)
- **Au moins 3 photos couleurs de bonne qualité** (format jpeg/jpg, 300 dpi)
- **Les dates de représentations auxquelles nous pourrions vous voir**
- Éventuellement le DVD de votre spectacle et une enveloppe timbrée pour le renvoyer. Adressez le à : Les Beaux Masques - MJC - 1 rue Pierre Sémard - 66300 Thuir

Les troupes peuvent se porter candidates aux deux formules (apéro-théâtre et spectacle du soir) à condition toutefois de présenter deux spectacles différents satisfaisant chacun aux critères de sélection et de remplir un formulaire pour chaque spectacle.

Les spectacles proposés devront avoir obtenu l'autorisation de la SACD, qui est à la charge de l'organisation.

Sélection :

A qualité égale, trois critères principaux guident notre sélection:

- Examiner en priorité les dossiers des spectacles vus en représentation.
- Privilégier les troupes départementales.
- Choisir, dans la mesure du possible, des spectacles de genres différents.

---------- Inscription ----------

Pour déposer votre candidature :

téléchargez et remplissez le formulaire intéractif au format PDF

puis renvoyez-le nous par mail avec le plan feu et les photos à l'adresse
theatres.automne@hotmail.fr

en rappelant le nom de votre compagnie et le titre de la pièce.

http://lesbeauxmasques.e-monsite.com/